

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

21 OCT. 2021

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles



21129193

ile,

N° d'entreprise : **0444 748 463**

Nom

(en entier) : **Morrison and Foerster**

(en abrégé) :

Forme légale : **Entité étrangère**

Adresse complète du siège : **MARKET Street 425 - 94105 San Francisco,**

CA 94104 - 2482 - Etats-Unis d'Amérique

Succursale belge : Avenue Molière 262 - 1180 Uccle

Objet de l'acte : Démission - Nomination

Extrait du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2018

En référence au Certificat de Résolution du Comité de direction de Morrison & Foerster du 5 avril 1991, relative à l'ouverture d'une succursale avenue Molière 262, 1180 Bruxelles, publiée le 15 août 1991 aux annexes du Moniteur belge, numéro 910815/14, il est décidé :

1. Que Thomas D. McQuail, avocat et membre du barreau de Bruxelles, qui réside rue Joseph Stallaert 9, 1180 Bruxelles, Belgique, sera nommé comme représentant de Morrison & Foerster LLP en Belgique. Il sera responsable de la gestion de la succursale de Bruxelles conformément à la procuration octroyée au paragraphe 3, ci-dessous ; et

2. Que Paul T. Friedman, avocat et membre du barreau de California, dont le lieu de résidence principale est 100 Ross Circle, Oakland, California 94618, Etats-Unis, sera nommé comme représentant de Morrison & Foerster LLP en Belgique. Il sera responsable de la gestion de la succursale de Bruxelles conformément à la procuration octroyée au paragraphe 3, ci-dessous ; et

3. Que Thomas D. McQuail et Paul T. Friedman sont habilités à mener à bien la gestion courante de la succursale belge, y compris la gestion des comptes bancaires, l'obtention de crédits, le paiement de chèques, Rengagement et le licenciement du personnel légal et la représentation de la société devant toutes les autorités belges et européennes, ainsi que la délégation de pouvoirs, en tout ou en partie, à des sous- représentants ; et

4. Que par la présente désignation, toutes les désignations et délégations de pouvoir antérieures sont abrogées ; et

5. Que la présente désignation ne sera pas rémunérée.

Thomas D. McQuail, mandate J. Jordens srl / Serge Solau aux fins de procéder aux différentes formalités liées à ces décisions, en ce compris la signature des documents de publication au Moniteur belge.

Serge Solau
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/10/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).